

MAIRIE de GRÉZILLAC
33420
EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton Coteaux de Dordogne

Téléphone : 05.57.84.52.10

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du Lundi au jeudi
de 13 h 30 à 17 h 30

le vendredi de 9h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00

Nombre de Membres

en exercice : 15

présents : 14

représentés : 0

votants : 14

L'an deux mille vingt et un le 2 décembre 2021 à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation 25 novembre 2021

PRESENTS : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Alain GREIL, Isabelle TICHON, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, ~~Christophe HOTIER~~, Yohan GARCIA, Didier NEBREDA, Jean-Christophe BONHOURE.

ABSENTS : Christophe HOTIER

SECRÉTAIRE : Jean-Claude DUMONT

OBJET : FINANCES : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP ORANGE)

Délibération n° 21.12.02. / 38

VU l'article L.2122 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

VU le Code des Postes et des Communications Électroniques, et notamment ses articles L.45-9 à L.47 et R.20-51 à R.20-54 ;

VU l'article L.2322-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication ;

Considérant que l'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public, des années 2017 à 2021, selon les barèmes suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021
Artères aériennes (km)					
Domaine public routier	50,74 €	52,38 €	54,30 €	55,54 €	55,02 €
Artères souterraines (km)					
Domaine public routier	38,05 €	39,28 €	40,73 €	41,66 €	41,26 €
Emprise au sol (km)					
Domaine public routier	25,37 €	26,19 €	27,15 €	27,77 €	27,51 €

Le patrimoine ORANGE de la commune de GRÉZILLAC se décompose comme suit :

- 11,175 km d'artères aériennes
- 2,526 km d'artères souterraines
- 1 m² d'emprise au sol

PATRIMOINE	km	11,175	567,02 €	585,35 €	606,80 €	620,66 €	614,85 €
	km	2,526	96,11 €	99,22 €	102,88 €	105,23 €	104,22 €
	m ²	1	25,37 €	26,19 €	27,15 €	27,77 €	27,51 €
TOTAL			688,50 €	710,76 €	736,84 €	753,66 €	746,58 €

TOTAL GENERAL 20217 à 2021	3 636,34 €
---	------------

Le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 s'élève à **3 636 €**.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Demande** de solliciter le versement de **3 636 €** au titre de la Redevance d'Occupation du Domaine Public à **ORANGE**,
- **Charge** de l'exécution de la présente décision, Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier, chacun en ce qui le concerne,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la société **ORANGE** pour le versement de la redevance selon le barème établi, actualisé annuellement, pour les années à venir.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 06/12/2021

Et de l'affichage en mairie le : 06/12/2021

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
A Grézillac, le 02/12/2021

Le Maire,

Claude NOMPEIX

